

## COUP DE COLERE DEONTOLOGIQUE

Nous avons été nombreux à ressentir un mélange de colère, d'indignation et d'écœurement à la réception de la note du 18 mars intitulée déontologie.

Serions-nous confrontés à une vague de corruption généralisée qui gangrènerait nos rangs ? L'État serait-il en danger devant les comportements irresponsables des agents des finances publiques ?

Cette subite suspicion à leur encontre, ne peut que susciter une légitime colère chez tous les agents, qui sont de plus en plus appelés à travailler dans des conditions matérielles et morales en dégradation constante et incessante (moins d'effectifs, budgets de fonctionnement de misère, bâtiments délabrés, entassement des personnels, sans parler de la rengaine anti-fonctionnaires et anti-fiscale qui est devenue le refrain favori d'une grande partie de la classe politique et de la presse aux ordres du capital financier...). Et pourtant, nous le savons bien, nous nous efforçons chaque jour, vaille que vaille, avec courage et sens du service public, avec abnégation et probité, de mener à bien les missions qui nous incombent, en résistant aux attaques contre nos conditions de vie et de travail, et en dépit des invectives et des modifications incessantes de la législation, des procédures et des structures.

Mais, lorsque l'on apprend dans la même semaine, que le ministre du Budget en exercice est débarqué après avoir été convoqué comme « témoin assisté » dans une affaire de fraude fiscale et de corruption, qu'une ancienne ministre des Finances voit son domicile perquisitionné dans le cadre d'une enquête pour favoritisme, et que l'ex-président de la république, ancien ministre de l'intérieur, ancien ministre du Budget, et ancien ministre des Finances, se voit mis en examen pour «abus de faiblesse» sur une milliardaire très âgée, là, on ne peut que ressentir que la coupe est pleine et que c'en est trop ! Et finalement que Jérôme Cahuzac a fraudé le fisc et, circonstance aggravante, a assumé ce mensonge en tant que ministre en charge de la lutte contre cette même fraude fiscale. Tous ces hauts personnages politiques, les plus hauts dirigeants de notre administration, ne sont-ils donc pas concernés, eux, par la « déontologie » ? N'est-ce pas plutôt leur comportement à eux qui fait courir des « risques » à notre administration et à ses agents, et plus largement aux principes sur lesquels prétend se fonder l'action de l'État ? Plutôt que de suspecter et de surveiller de manière ultra-tatillonne les agents de base, c'est bien plutôt dans les sommets de l'État et de la société que devraient être « prévenus », contrôlés et sanctionnés les « risques déontologiques ». On a bien plutôt le sentiment que plus on est « en bas » dans la hiérarchie, plus on est lourdement sanctionné, alors même que les sommets de l'État et de l'administration paraissent invulnérables et bénéficient d'une bienveillante impunité. On ne voit que trop que sans le courage et la ténacité de magistrats intègres, qui risquent leur carrière et parfois leur vie et celle de leurs proches, jamais ceux qui déshonorent la politique ne verraient leurs turpitudes mises à jour.

En tout cas il serait intéressant d'avoir une réponse à la question posé par M Cornic lors du dernier CTL :

Les ministres et les hauts fonctionnaires sont-ils concernés par la « déontologie » ? Qui les contrôle ? Comment sont ils sanctionnés ?



## Sortir les retraites des filets de l'austérité

Faudrait-il encore durcir les conditions d'accès à la retraite pour sauver le système? De 1993 (réforme Balladur: augmentation de la durée de cotisation de 37,5 ans à 40 ans à 2010 (réforme Sarkozy-Woerth: recul de l'âge légal à 62 ans) en passant par 2003 (loi Fillon: nouvel allongement de la durée de cotisation), c'est la recette que nous ont vendue les gouvernements de droite. Avec les résultats que l'on sait: un équilibre financier de l'assurance retraite toujours pas assuré, des inégalités aggravées, une confiance dans le système par répartition ébranlée. François Hollande et son gouvernement semblent ne pas vouloir en tenir compte. Reprenant, comme en un copié-collé, l'argument-alibi de l'allongement de l'espérance de vie – et omettant au passage les terribles inégalités en la matière –, le chef de l'État s'inscrit dans le sillage de ses prédécesseurs en prônant une nouvelle augmentation de la durée de cotisation. Après cela, le premier ministre peut bien promettre de ne pas toucher à l'âge légal: dans les faits, et sachant les répercussions du chômage et de la précarité sur les carrières professionnelles, cela signifie que beaucoup de salariés ne pourront prétendre partir avant 67 ans (âge où la pension complète est garantie pour tous). Ou bien qu'ils devront se contenter de pensions amputées. L'option préconisée par François Hollande est injuste à plus d'un titre. Comment peut-on envisager d'imposer de travailler plus longtemps quand tant de jeunes trouvent porte close sur le marché du travail, quand près de 5 millions de salariés en sont rejetés? Et comment envisager tranquillement de prolonger un travail qui occasionne aujourd'hui tant de souffrances? Une fois de plus, le président semble renoncer au changement et se soumettre aux desiderata d'un Medef refusant toute contribution supplémentaire des entreprises aux budgets publics et sociaux, pour pérenniser la rente des actionnaires. C'est ce butoir qu'il faut faire sauter si l'on veut résorber les déséquilibres financiers bien réels des régimes de retraite, sans en passer par de nouveaux sacrifices sociaux. Il y a de la marge en la matière. Un exemple: l'instauration d'une contribution spécifique sur les revenus financiers des entreprises, à même hauteur que les cotisations sociales acquittées par les salariés, rapporterait environ 20 milliards d'euros. Soit le niveau du déficit prévu en 2020. Au-delà, soigner la Sécu implique d'impulser une politique favorisant réellement la création d'emplois. Une réforme du financement de la retraite pourrait y contribuer en l'indexant sur le comportement des entreprises en matière d'emploi et de salaire: elles se verraient appliquer un taux de cotisation plus élevé lorsque le poids de la masse salariale au regard de la valeur ajoutée est plus faible, et inversement. De quoi inciter un cercle vertueux au profit tant de l'emploi que de la Sécu.

**Éric Aubin (dirigeant confédéral de la CGT en charge des retraites.)** "Ce qui était mauvais en 2010 le reste en 2013"

«Nous avons été consultés par le ministère du Travail sur le "cahier des charges" du groupe d'experts récemment désignés pour préparer la prochaine réforme des retraites. Nous avons dit que nous ne nous sentirions pas liés au rapport que cette commission fournira. Pour nous, ce qui était mauvais en 2010 l'est toujours en 2013. L'approche démographique –repousser l'âge légal ou augmenter la durée de cotisation– n'est pas envisageable. La question de la durée de cotisation pose celle de la situation de l'emploi et de ce que sont les carrières des salariés aujourd'hui. Si on augmente encore la durée de cotisation, cela signifie que la retraite demain sera à soixante-cinq ans, voire au-delà, alors que les seniors continuent d'être massivement au chômage. Nous mettons en avant la question du taux de remplacement (du salaire par la retraite) qui permet de maintenir, ou pas, le niveau de vie des retraités. Les chiffres avancés indiquant que le niveau vie des retraités serait équivalent à celui des actifs prennent en compte le patrimoine, or on sait qu'une majorité de patrimoine est détenue par une petite minorité de retraités. Nous demandons aussi à ce qu'on remette à plat les mesures des précédentes réformes ayant un impact considérable sur le niveau des pensions, et qui continuent de produire leurs effets: indexation des retraites sur les prix (et non plus sur les salaires), règle des vingt-cinq meilleures années, règle de l'augmentation de la durée de cotisation en lien avec l'espérance de vie... Il faut aussi reposer la question d'un dispositif reconnaissant la pénibilité et permettant un départ anticipé. Nous préconisons également une coordination entre les divers régimes de retraite, dont l'absence aujourd'hui fait, par exemple, que les polypensionnés sont lésés par rapport aux autres. Enfin, s'agissant du financement, il faut sortir de règles consistant à avoir des cotisations assises sur la masse salariale, et prendre en compte la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée»